

Greater Sudbury Hydro Inc. a déposé une requête en vue de modifier ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1^{er} mai 2024

Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Greater Sudbury Hydro Inc. serait modifiée à la hausse de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	1,58 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	3,70 \$ par mois

Le changement de tarifs faisant l'objet de la requête est établi à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

Greater Sudbury Hydro Inc. a également décelé des erreurs dans les soldes approuvés antérieurement dans ses comptes d'écart liés aux biens et services marchands et demande l'autorisation de rectifier l'erreur dans la présente requête. La correction de ces erreurs peut entraîner une tarification rétroactive. Si elle est approuvée, la requête n'aura pas de répercussion notable sur les factures.

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO prévoit y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier

EB-2023-0024 pour :

- Examiner la requête;
- Envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- Présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le 16 novembre 2023 si vous souhaitez :

- Fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- Présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1-877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

Greater Sudbury Hydro Inc.

 (705) 675-7536

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h

 sudburyhydro.com